

Depuis plus d'un an, les personnels ne cessent de marteler leur demande prioritaire d'amélioration des conditions de travail et d'étude, le ministre leur répond : « *faites mieux avec moins d'heures et avec toujours plus d'élèves par classe* ».

Depuis plus d'un an, les personnels ne cessent de revendiquer un cadrage national des enseignements et des conditions de travail, le ministre leur répond : « *débrouillez-vous entre vous pour arbitrer la répartition des heures en groupe et de dédoublements* ».

Depuis plus d'un an, les personnels réclament un vaste débat sur les contenus et les finalités du lycée, le ministre leur répond : « *faites 54 heures d'exploration avec vos élèves de seconde* ».

Le ministre tente d'imposer l'**autonomie des établissements** comme solution miracle aux difficultés actuelles du lycée. Contrairement aux déclarations ministérielles, le projet de réforme est bien guidé par la mise en œuvre du dogme de la réduction de l'emploi public.

Ce sont des milliers de postes qui vont disparaître avec cette réforme. Il est urgent de réagir !

Le SNES-FSU 89 appelle tous les collègues à manifester leur opposition à cette réforme en faisant voter des motions en CA, en informant parents et élèves, en se réunissant en heure d'information syndicale pour décider des actions à mener, en signant la pétition unitaire.

Le grand renoncement à l'ambition éducative !

« **Des séries rééquilibrées** : une série S plus scientifique ; une série L revalorisée et plus attractive ; une série ES stabilisée »

« **Des séries technologiques maintenues** »

« **Une meilleure orientation** : une orientation plus progressive, plus réversible, où on peut corriger la trajectoire grâce aux sas »

« **Un accompagnement personnalisé** (2h par semaine en petit groupe) : soutien, approfondissement, méthodes et orientation »

C'est le ministre qui l'annonce

DANS LES FAITS

- **En L** : pas de maths obligatoires, baisse des heures de français, de LV, de littérature : **revalorisation ?**
- **En ES** : suppression de la « science politique », baisse des heures de SES : **stabilisation ?**
- **En S** : baisse des heures de sciences : **spécialisation ?**
- **Voies technologiques** : vidées de leurs moyens, regroupées : **maintien et rénovation ?**

Un lycée toujours plus hiérarchisé

- **Les sas** : rattraper 1 ou 2 trimestres en 1 semaine, pendant les vacances ? **sérieusement ?**
- **Une meilleure orientation** : sans conseiller d'orientation psychologue, avec des professeurs évaluateurs, dont ce n'est pas le métier ?

Un lycée qui empile, trie et évacue

- **Accompagnement personnalisé** : baisse des heures d'enseignement mais n'importe quel prof donnera des conseils dans n'importe quelle discipline ?
- **Des classes toujours surchargées** : tronc commun en 1^{ère}, existence des dédoublements aléatoire, définie par établissement, voire par classe...

Comparaison de services de professeurs entre la situation actuelle et le projet de réforme Chatel

Olivier, prof de Sciences Physiques		
Aujourd'hui : (avec dédoublements)	Après réforme Chatel : (Si le conseil pédagogique reconduit les dédoublements actuels)	Après réforme Chatel : (Le conseil pédagogique a décidé de répartir autrement les dédoublements)
2 classes de Seconde : 10 h 1 classe de 1 ^{ère} S : 6,5 h 1 classe de 1 ^{ère} L : 1,5 h 1 heure de première chaire Total : 19 h	2 classes de Seconde : 9 h 1 classe de 1 ^{ère} S : 5 h 1 classe de 1 ^{ère} L : 1,5 h Accompagnement perso. en 2 ^{nde} : 1 h Il lui faut trouver encore au moins 1,5 h !	2 classes de Secondes : 8 h 1 classe de 1 ^{ère} S : 4,5 h 1 classe de 1 ^{ère} L : 0,75 h Accompagnement perso. en 2 ^{nde} : 1 h Il lui faut trouver encore presque 4 h !
<i>Pour Olivier, la réforme Chatel se traduira par une dégradation de ses conditions de travail : des classes en plus dans son service et moins de dédoublements.</i>		

Catherine, prof de français		
Aujourd'hui : (avec dédoublements)	Après réforme Chatel : (Si le conseil pédagogique reconduit les dédoublements actuels)	Après réforme Chatel : (Le conseil pédagogique a décidé de répartir autrement les dédoublements)
2 classes de Seconde : 10 h 1 classe de 1 ^{ère} L : 7 h 1 TPE : 1 h 1 heure de première chaire Total : 19 h	2 classes de Seconde : 9 h 1 classe de 1 ^{ère} : 6 h 1 TPE : 0,5 h Accompagnement personnalisé en 2 ^{nde} : 1 h Il lui faut trouver encore au moins 1,5 h !	2 classes de Secondes : 8 h 1 classe de 1 ^{ère} : 6 h 1 TPE : 0,5 h Accompagnement personnalisé en 2 ^{nde} : 1 h Il lui faut trouver encore au moins 2,5 h !
<i>Pour Catherine, la réforme Chatel se traduira par une dégradation de ses conditions de travail : des classes en plus dans son service et moins de dédoublements.</i>		

Stéphane, prof d'histoire géo		
Aujourd'hui : (avec dédoublements)	Après réforme Chatel : (Si le conseil pédagogique reconduit les dédoublements actuels)	Après réforme Chatel : (Le conseil pédagogique a décidé de répartir autrement les dédoublements)
2 classes de Seconde : 8 h + ECJS : 2 h 1 classe de 1 ^{ère} L : 4 h + ECJS : 1 h 1 classe de TS : 3 h 1 heure de première chaire Total : 19 h	2 classes de Seconde : 7 h + ECJS : 2 h 1 classe de 1 ^{ère} L : 4 h + ECJS : 1 h 1 classe de T S : 2 h (option, épreuve passée en 1 ^{ère}) Accompagnement personnalisé en 2 ^{nde} : 1 h 1 heure de première chaire Total : 18 h	2 classes de Seconde : 6 h + ECJS : 2 h 1 classe de 1 ^{ère} L : 4 h + ECJS : 1 h 1 classe de T S : 2 h (option, épreuve passée en 1 ^{ère}) Accompagnement personnalisé en 2 ^{nde} : 1 h 1 heure de première chaire Il lui faut trouver encore 1h, sans doute de l'accompagnement personnalisé qui servira de variable d'ajustement
<i>Pour Stéphane, la réforme Chatel ne semble se traduire que par une légère dégradation de ses conditions de travail : en effet, les heures d'histoire géographique sont peu dédoublées et les dédoublements en ECJS sont les seuls maintenus nationalement. Encore faut-il que les élèves de TS prennent cette option alors qu'ils auront passé l'épreuve de baccalauréat en 1^{ère} ... Et pour améliorer ses conditions de travail, il faudra convaincre le conseil pédagogique d'accorder à sa matière des dédoublements supplémentaires qui seront pris à d'autres.</i>		

Et pour compléter :

Tous les documents, les analyses, les dernières informations, sur :
<http://www.snes.edu/-Reforme-du-lycee-.html>
<http://www.dijon.snes.edu>

Valérie, prof de SES

Aujourd'hui : (avec dédoublements)	Après réforme Chatel : (Si le conseil pédagogique reconduit les dédoublements actuels)	Après réforme Chatel : (le conseil pédagogique a décidé de répartir autre- ment les dédoublements)
3 classes de Seconde : 9 h + ECJS : 2 h 1 classe de TES : 7 h Total : 18 h	3 classes de Seconde : 6 h + ECJS : 2 h 1 classe de TES : 6 h Accompagnement personnalisé en 2 ^{nde} : 1 h Il lui faut trouver encore au moins 3 h !	3 classes de Secondes : 4,5 h + ECJS : 2 h 1 classe de TES : 6 h Accompagnement personnalisé en 2 ^{nde} : 1 h Il lui faut trouver encore au moins 4,5 h !
<i>Pour Valérie, la réforme Chatel se traduira par une dégradation de ses conditions de travail : des classes en plus dans son service et moins de dédoublements.</i>		

Isabelle, prof d'anglais

Aujourd'hui : (avec dédoublements)	Après réforme Chatel : (Si le conseil pédagogique reconduit les dédoublements actuels)	Après réforme Chatel : (le conseil pédagogique a décidé de répartir au- trement les dédoublements)
2 classes de Seconde LV1 : 8 h 1 classe de 2 ^{nde} LV2 : 3 h 1 classe de TL : 4 h 1 classe de 1 ^{ère} S : 3 h Total : 18 h	3 classes de Seconde : 10,5 h (plus de distinction LV1/LV2) 1 classe de TL : 3 h 1 classe de 1 ^{ère} S : 3,5 h Accompagnement personnalisé en 2 ^{nde} : 1 h Total : 18 h	3 classes de Secondes : 9 h (plus de distinction LV1/LV2) 1 classe de 1 ^{ère} S : 2,5 h 1 classe de TL : 3 h Accompagnement personnalisé en 2 ^{nde} : 1 h Il lui faut trouver encore au moins 2,5 h !
<i>Pour Isabelle, la réforme Chatel se traduira par une dégradation de ses conditions de travail si les dédoublements actuels ne sont pas maintenus : elle devra prendre des classes en plus dans son service. De plus, du fait de l'organisation en groupes de compétences, aura-t-elle les "bons" groupes ou les "mauvais"? Une répartition qui peut s'avérer difficile au sein de l'équipe pédagogique.</i>		

David, prof de STI 1

Aujourd'hui : (avec dédoublements)	Après réforme Chatel : (Si le conseil pédagogique reconduit les dédouble- ments actuels)	Après réforme Chatel : (le conseil pédagogique a décidé de répartir autrement les dédoublements)
1 classe de Seconde ISI : 6 h 1 classe de Seconde ISP : 3 h 1 classe : 1 h Total : 20 h	1 classe de Seconde : 3 h 1 classe de Seconde ISP : 3 h + ?????	1 classe de Seconde ISI : 1,5 h 1 classe de Seconde ISP : 1,5 h + ?????
<i>Pour David, la réforme Chatel n'est pas du tout finalisée ! La seule chose qui est sûre, c'est qu'en Seconde, la baisse horaire est considérable !</i>		

Bilan de la réforme pour les collègues :

- Plus de classes en responsabilités,
- Moins d'heures en petits groupes,
- Des heures de 1^{ère} chaire plus difficiles à obtenir,
- Des postes qui vont sauter !

**Dernière minute : les heures dédiées au dédoublement ne seraient plus attribuées « qu'en moyenne » aux établissements !
Elles serviront donc de variable d'ajustement pour le Rectorat.**

La réforme Chatel, c'est :

L'augmentation de la charge de travail des profs :

- Tronc commun en 1^{ère} = fin des 1^{ères} chaires
- Diminution des horaires (- 2h par niveau)
- Semestrialisation possible pour les enseignements d'exploration réduits à 2x1h30
- Missions d'orientation et tutorat
- Réunions, projets...
- Groupes de compétences en LV, et autres, si affinités...

Le dynamitage des statuts :

- Individualisation de la rémunération et de la carrière
- Éclatement des missions
- Disparité entre les établissements

Caporalisation et gestion locale accrues, vendues sous le concept « souplesse, autonomie, adaptation » :

- 1/3 de l'horaire (dédouplements) non fléchi nationalement (donc évolutif et fluctuant d'un établissement à l'autre ou d'une année à l'autre)
- « Distribution » des dédouplements confiée au conseil pédagogique
- Accompagnement personnalisé confié au conseil pédagogique

Projets de décret du lycée Chatel : une réforme en cache une autre !

Un pouvoir accru des chefs d'établissement

La lecture des projets de décrets d'application de la réforme montre qu'au-delà de la réforme du lycée, il s'agit d'imposer une réforme profonde du second degré par le renforcement des pouvoirs locaux :

- Le rôle du conseil pédagogique est considérablement élargi. Il se prononce par exemple sur « *la notation et l'évaluation des activités scolaires* ». C'est la remise en cause de notre liberté pédagogique. Mais c'est aussi **la porte ouverte à des formes internes à l'établissement d'évaluation pédagogique des enseignants eux-mêmes.**
- Les membres du conseil pédagogique sont désignés par le chef d'établissement **sans même aucune référence au choix des équipes pédagogiques.**
- Que ce soit sur la structure de l'établissement, sur l'utilisation de la DGH (dotation horaire globale) et plus largement sur l'ensemble de l'autonomie pédagogique des établissements, le CA ne se prononce que sur les propositions faites par le chef d'établissement et non sur celles des équipes pédagogiques, **ce qui vise à l'empêcher d'amender les propositions faites et limiter son intervention à un vote favorable ou défavorable.**
- Dans « *le cas où le CA rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé qui lui est soumise, le chef d'établissement en arrête l'emploi* ». Cela concerne bien sûr le choix des dédouplements dans le cadre du projet actuel de réforme des lycées. **Bref, qu'on soit d'accord ou pas c'est pareil, c'est le chef d'établissement qui décide.**

Contre la réforme, les réactions se multiplient

Les associations de spécialistes se mobilisent
 Les appels et articles fleurissent dans la presse